


|   |   |
|---|---|
| <b>SCOT Loire Beauce</b>                    |  |
| <b>Date :</b> mardi 17 février 2015         |   |
| <b>Lieu :</b> Messas (45)                   |   |
| <b>Comité Syndical du Pays Loire Beauce</b> |   |
| <b>Rédacteur :</b> Antea Group - TSC        |   |

Étaient présents : Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du Pays : Monsieur Pascal GUDIN (Artenay), Mesdames Anita BENIER (Baccon), Brigitte LASNE-DARTAILH (Baule), Brigitte LAMY (Boulay les Barres), Messieurs Yves PINSARD (Bucy Saint Liphard), Yves FICHOU (Communauté de Communes du Canton de Beaugency), Michel FAUGOUIN (Chaingy et Communauté de Communes du Val des Mauves), Bernard TEXIER (Chevilly), Daniel DELLA MONICA (Coinces), David CAMUS (Coulmiers), Christophe PREVOST (Cravant), Madame Sylvie BRUNEAU (Gémigny), Messieurs Bruno DENIZET (Gidy), Jean-Paul ROUSSARIE (Huisseau sur Mauves), Jean-Pierre FROUX (Lailly en Val), Rémy DUPONT (Messas), Madame Pauline MARTIN (Meung sur Loire), Messieurs Jean-Luc BEURIENNE (Patay), Pierre MANCHON (Rouvray Sainte Croix), Jean DUMOUTIER (Ruan), Frédéric CUIILLERIER (Saint-Ay), Madame Édith CHARDON (Tavers), Messieurs Georges MARTIN (Tournois), Christophe SOUCHET (Trinay), Thierry CLAVEAU (Villamblain),

Ainsi que : Messieurs Olivier ROUSSEAU (Chaingy), Jean-Pierre BOTHEREAU (Huisseau sur Mauves), Thierry GODIN (Villorceau), Madame Bénédicte BOUVARD (Beaugency), Messieurs Francis MAUDUIT (Beaugency), Jean-Pierre DURAND (Chaingy), Marc LEBLOND (Patay), Michel POMMIER (Rozières en Beauce), Jean DAUDIN (Chambre d'agriculture)

Étaient absents excusés : Messieurs David FAUCON et François COINTEPAS (Beaugency), Nicolas d'ABOVILLE (Baccon), Lucien HERVÉ (Coinces), Eric DAVID (Sougy), Madame Miriane BONHOMMET (Sougy), Monsieur Éric DOLIGÉ (Conseil Général du Loiret).

## ORDRE DU JOUR

- Contenu du document de diagnostic territorial
- Rappel du calendrier de réalisation du SCoT
- Rappel du contenu du Rapport de Présentation
- Détail des étapes du diagnostic territorial
- Présentation des enseignements du diagnostic territorial et des enjeux mis en avant

Le Président introduit la séance en indiquant que cette séance du Comité Syndical a pour objet de faire une présentation du diagnostic territorial du SCoT.

Il indique que ce diagnostic territorial a été réalisé au cours du second semestre 2014 et rappelle que ce temps d'élaboration a été jalonné par plusieurs temps d'échanges avec les élus présents ce jour :

- Lancement de la démarche en juin 2014 à la Ferté Saint Aubin,
- Rando-SCoT en septembre 2014,
- Ateliers participatifs en novembre 2014.

Le diagnostic ainsi produit a ensuite été présenté au comité technique des 3 Pays et au comité de pilotage de chacun des 3 Pays afin de l'amender et avant de le partager et de le soumettre aux élus du comité syndical.

- Le projet de diagnostic territorial a ainsi fait l'objet d'un passage en comité technique en décembre 2014 rassemblant les trois territoires de l'Inter-SCoT et les partenaires (Région Centre, Conseil Général du Loiret, Agglomération d'Orléans, Chambre d'Agriculture, Chambre des Métiers, etc).
- Il a ensuite été consolidé lors d'un comité de pilotage SCoT Loire Beauce en janvier 2015.

Il indique que cette étape est importante. Les éléments qui sont consignés dans ce diagnostic et notamment les enjeux prédisposent le contenu du futur projet de SCoT. Il s'agit d'un socle de travail qui permettra de justifier par la suite les orientations prises.

## REMARQUES ET RELEVÉ DE DÉCISIONS

1. **Contenu du document de diagnostic territorial (Cf. diaporama de présentation)**
  - Pas de remarques
2. **Rappel du calendrier de réalisation du SCoT (Cf. diaporama de présentation)**
  - Pas de remarques
3. **Rappel du contenu du rapport de présentation (Cf. diaporama de présentation)**
  - Pas de remarques
4. **Détail des étapes du diagnostic territorial (Cf. diaporama de présentation)**
  - Pas de remarques
5. **Enseignements du diagnostic territorial et enjeux mis en avant :**

Au cours de l'exposé seules deux remarques ont été exprimées :

- Territoire, gouvernance et état d'avancement des documents d'urbanisme :
  - o Les élus s'interrogent sur la compatibilité entre le SCoT et le PLU
    - Antea Group indique que la mise en compatibilité d'un PLU et d'une carte communale peut se faire par le biais d'une modification ou d'une révision. La procédure dépend de l'ampleur des changements à opérer. Ces changements peuvent se traduire par une évolution des objectifs du PADD du PLU et des ajustements dans le zonage et le règlement.
    - Antea Group indique que la mise en compatibilité des documents devra intervenir entre 1 et 3 ans après l'approbation du SCoT tandis que la loi ALUR exige que les documents d'urbanisme soient grenellisés à janvier 2017.
    - Aussi, il peut sembler pertinent d'engager dès maintenant l'élaboration ou la révision des PLU et Cartes Communales en parallèle du SCoT afin de bénéficier des réflexions engagées à l'échelle du grand territoire et de s'assurer une mise en comptabilité progressive avec les futures orientations du SCoT.
- Compatibilité et cohérence des SCoT :
  - o Concernant le POCL, Antea Group précise que :
    - Le 4 février 2015, Michel FUZEAU, Préfet de la Région Auvergne et coordinateur du projet de ligne à grande vitesse Paris/Orléans/Clermont-Ferrand/Lyon a réuni les membres du comité de pilotage pour clore les deux années de concertation et d'études de l'étape préliminaire aux études préalables à l'enquête d'utilité publique du projet POCL
    - Lors du comité de pilotage, un bilan du processus de concertation et de la phase d'étude préliminaire a été réalisé. Les conclusions ont été les suivantes :
      - Les travaux menés montrent que les deux scénarii (Ouest et Médian) offrent des fonctionnalités proches en termes d'aménagement du territoire et de qualité des dessertes.
      - L'approfondissement de l'analyse montre que le scénario Médian est plus performant en termes de doublement de la ligne existante Paris-Lyon.
      - La réalisation des ateliers techniques et citoyens a permis d'enrichir les études environnementales et répondre aux préoccupations relatives à l'urbanisation, au foncier, à l'agriculture, à la viticulture, à la sylviculture, au patrimoine, au tourisme, aux terroirs et à la biodiversité. Cette approche renouvelée de l'environnement fait apparaître des risques d'impact plus importants pour le scénario Ouest.

- Différents travaux ont montré que le scénario Médian présente un avantage socio-économique plus important.
  - La qualité des études a été reconnue, avec un niveau de détail élevé, ainsi que la qualité de la concertation.
  - Le scénario Médian apparaît ainsi le plus adapté pour atteindre le double objectif d'aménager le territoire et de doubler Paris-Lyon, dans de meilleures conditions environnementales et socio-économiques. Ce scénario est soutenu par les Conseils régionaux Auvergne, Bourgogne, Rhône-Alpes, Ile-de-France. Le Conseil Régional Centre et la Ville d'Orléans confirment sa position en faveur du scénario Ouest.
  - Lors de ce comité de pilotage, plusieurs participants ont rappelé que les raccordements vers Orléans, Bourges et au Sud de Vierzon font partie intégrante du projet. Ces sections de ligne à grande vitesse sont indissociables du projet et participent à son équilibre économique. Les débats ont, en outre, porté sur les liens avec les aménagements envisagés sur le RER C pour l'entrée des trains à grande vitesse en région parisienne, et la nécessité de prévoir l'arrivée de la ligne dans le cadre de l'amélioration du nœud ferroviaire lyonnais.
  - Un bilan de cette étape préliminaire va être adressé au Secrétaire d'État chargé des Transports qui indiquera les suites qu'il donnera au projet.
  - Les élus du comité syndical s'accordent sur la nécessité de ne pas obérer cette question même si le tracé choisi ne semble plus impacter le territoire du Pays. En effet, cette infrastructure est d'importance, son impact et ses retombées sur le territoire dépasseront largement le territoire du Pays Forêt d'Orléans Val de Loire et de l'Agglo.
  - Le représentant de la Chambre d'Agriculture précise que l'impact pour l'agriculture du Département est fort avec ce scénario médian.
- Mode d'Occupation du Sol et structuration du territoire :
- Des problématiques de sources et de calcul de répartition d'espaces persistent concernant les surfaces occupées par la forêt.
  - La SAFER du Centre devra préciser les sources utilisées pour le calcul de la répartition du mode d'occupation du sol. Cette source devra être déclinée dans chacune des thématiques faisant références au MOS afin de garder une cohérence de chiffres dans l'ensemble du diagnostic territorial.
- Vie économique :
- Le représentant de la chambre d'agriculture souhaite que les questions de développement de l'agriculture périurbaine ou de diversification agricole ne soient pas réduites aux questions de développement de l'agriculture biologique.
  - Les élus s'accordent sur ce point, l'agriculture biologique est une des filières de production de l'agriculture. Le terme d'agriculture raisonnée semble en effet plus approprié.
  - Les membres de l'assemblée s'accordent également sur le fait que le niveau de durabilité de l'activité agricole ne se mesure pas uniquement à des pratiques ou un label. L'empreinte écologique des productions agricoles est en effet également liée aux questions de coûts de transports et de circuits courts. Des légumes produits et consommés localement dans un cadre d'agriculture raisonnée présentent ainsi une empreinte écologique plus faible que des productions issues de l'agriculture biologique produites loin du territoire de consommation.
- Mobilité :
- Les élus souhaitent que soient soulignés les progrès du territoire en matière de transport ferroviaire. Les trafics ont en effet doublé sur la ligne Orléans-Tours et le nombre de voyageurs a augmenté de façon sensible ces dernières années.
- Fragilités et vulnérabilités environnementales du territoire :

- Le représentant de la chambre d'agriculture souhaite que l'impact de l'agriculture sur l'environnement soit remis à sa juste valeur. Il convient en effet de signaler que des efforts importants sont consentis par le monde agricole en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'une utilisation plus raisonnée des intrants.
- Les élus s'accordent sur ces différents points : ils indiquent que l'agriculture comme la forêt participent également à la compensation des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire. Ils précisent également que l'industrie et les logements anciens, fortement présents sur le territoire, pèsent sur le bilan GES du Pays. Enfin, il convient de rappeler que les conditions d'assainissement non-collectif pèsent également sur la qualité de la ressource en eau.

## **6. Relevé de décisions**

- Les élus s'accordent sur la qualité du diagnostic. Le niveau de détail permet en effet de voir les différences qui animent le territoire mais qui peuvent également s'articuler. Ils estiment disposer des éléments de réflexions et de travail pour élaborer le projet.
- Le Président propose que le diagnostic territorial soit validé. Des remarques pourront parvenir tout au long de la procédure, il s'agit d'un document vivant.
- Le travail sera présenté à la population le 2 avril 2015 à Baccon.
- Le Président précise que les travaux sur la définition du Projet d'Aménagement et de Développement Durables pourront commencer dès avril 2015.